

Argumentaire d'Élisabeth BELAUBRE pour défendre le vœu pour la suppression des Vols de Nuit à l'Aéroport Toulouse Blagnac lors de la cession du 19 novembre 2010 au Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Vœu commun porté par les groupes Verts et CRC

L'objet de ce vœu que nous proposons aujourd'hui a pour but de permettre un positionnement clair de l'ensemble des élus de la communauté urbaine pour l'arrêt des vols de nuit, afin de nous désolidariser de la position prise par la Préfecture ce 4 novembre dernier. En effet, la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Toulouse Blagnac devait conclure sur la question des vols de nuit.

Après de nombreuses années de réflexions et de réunions, avec l'appui d'une étude importante (BIPE) qui devait étudier l'impact socio-économique de la suppression des vols de nuit et :

Malgré la prise de position des élus de la Ville de Toulouse le 18 décembre 2009 en Conseil Municipal

Malgré celle du Conseil Général par la voix de son Président

Malgré celle du Conseil Régional par la voix de Mr MALVY

Malgré la position claire de l'OMS qui reconnaît l'impact réel sur la santé de ces nuisances sonores

Après toutes ces réunions et ces vœux des élus, ce 4 novembre dernier, la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Toulouse Blagnac présidée par la secrétaire générale de la Préfecture a conclu que, pour des raisons économiques, il ne fallait surtout pas supprimer les vols de nuit.

Elle a proposé en échange, et pour répondre à la demande de dizaine de milliers d'hommes et de femmes de notre agglomération, des modifications à la marge qui ne répondent absolument pas au problème de santé environnementale soulevé.

Elle a donc refusé de répondre favorablement à la demande de « couvre-feu » de l'aéroport entre 0h et 6h du matin.

Il est vrai que concernant l'impact économique d'une telle décision, on a pu entendre et lire beaucoup de choses. C'est ainsi qu'un compte rendu de la commission permanente affirmait qu'une telle décision mettrait en danger l'économie de notre agglomération et même celle de Midi-Pyrénées !!!

Alors, que dit cette fameuse étude BIPE ? Qui devait, et qui doit nous éclairer sur la question ?

Alors, que ne dit pas cette étude ?

Alors, que dire des conclusions de cette étude ?

**Que dire**, pour commencer, qu'elle oublie l'impact sur la santé publique (ne lui jetons pas la pierre, ce n'était pas demandé)

**Que dit,**

Elle dit que entre 22h et 6h du matin il y a 20 mouvements

Elle dit que la suppression de ces mouvements entraînerait un manque à gagner pour la plate forme aéroportuaire de 7% du chiffre d'affaire

Elle dit que si on limite la définition de « la nuit » à la période de 24h à 6h du matin, alors que ce ne sont plus que 7 mouvements qui seraient supprimés donc par une simple règle de 3, on comprend que l'impact sur le chiffre d'affaire est donc minimisé d'autant.

Voilà, donc, mesdames et messieurs ce qui risque de mettre en péril l'économie de notre région Midi-Pyrénées : 7 décollages ou atterrissages en moins à l'aéroport Toulouse Blagnac.

Ce serait bien inquiétant que la compétitivité de notre agglomération et de notre région soit suspendue au maintien de 7 vols de nuit de l'aéroport de Toulouse Blagnac.

### **Que ne dit pas cette étude**

Que, puisque une journée de 24h est un cycle continu sans rupture physique entre jour et nuit, on peut envisager certes, de supprimer des vols, mais aussi, s'ils sont nécessaires, de les déplacer sur les 18 autres heures de la journée.

Ceci donc minimiserait encore l'impact économique du couvre-feu que nous demandons.

### **Que ne dit pas cette étude**

Que, si l'impact économique finement et objectivement étudié, comme il a été fait est bien moindre que ce qu'on pouvait, d'un premier abord penser, les effets sur la vie de plusieurs dizaines de milliers d'hommes et de femmes est extrêmement important : il s'agit de gagner le droit à 6 heures de sommeil.

### **EN CONCLUSION**

Avant de conclure, je dois préciser qu'un amendement nous a été déjà demandé, de manière à exclure du « couvre-feu » les avions dont les vols relèvent d'une mission de service public. Soucieux, nous aussi, d'assurer la continuité du service public, nous aurions volontiers souscrit à cette demande si elle avait été plus précise.

Aussi, nous faisons nous même une contre proposition à cet amendement, en ajoutant à la fin du voeu initial ce qui suit : « que la possibilité serait laissée, pour le service de la poste, de maintenir de façon transitoire ses vols de nuit, mais juste le temps nécessaire et suffisant pour que des études soient faites afin de trouver une ou des solutions alternatives et efficaces. Cela pour des raisons de continuité du service public.

A l'heure où nous parlons tous, toutes couleurs confondues, de développement durable, voter ce vœu c'est montrer que non seulement on a compris, mais on applique, dans nos arbitrages politiques cette notion fondamentale, qui précise que doivent être prises en compte, tout à la fois la composante sociale, environnementale et économique, avant toute décision politique. Force est de constater que la décision prise à la Préfecture ce 4 novembre 2010, n'a pas suivi cette logique. C'est donc un vrai arbitrage, que nous proposons aujourd'hui une vraie prise de position de chacun de élus de notre communauté urbaine pour l'arrêt total des vols de nuit de 24h à 6h du matin pour notre aéroport.